



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2022-361 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 2019-327 a été adopté par le conseil de la MRC le 23 novembre 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 29 novembre 2022.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

(Signé)

Johanne Gaouette